



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 juin 2017 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville (arrivée à 19 h 02)
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Guy Simard, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01A

Signature du livre d'or par madame Maysoun Faouri.

Madame Maysoun Faouri, directrice générale de l'organisme Concertation-Femme de Montréal, est invitée à signer le livre d'or pour souligner sa contribution comme Bâtittrice de la cité 2017 pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier :

- Remercie et félicite madame Maysoun Faouri pour sa contribution.
- Félicite les employés de l'arrondissement qui ont contribué au succès de la fête annuelle Fêtons Ahuntsic-Cartierville les 2 et 3 juin 2017.
- Annonce la nouvelle traverse piétonne à l'angle des rues Fleury Ouest et Saint-Urbain.
- Souligne l'obtention d'une subvention de 321 380 \$ pour l'aménagement du site riverain et du pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette-zéro (point 30.05).
- Annonce l'inauguration du pavillon d'accueil du parcours Gouin le 8 juin 2017.
- Invite les citoyens à participer à plusieurs événements :

- la fête familiale, organisée par l'organisme GUEPE, le 10 juin 2017 au pavillon d'accueil du parcours Gouin à compter de 16 h dans le cadre de l'ouverture officielle du pavillon d'accueil et du lancement de la programmation estivale;
- la vente-trottoir sur la Promenade Fleury du 16, 17 et 18 juin 2017;
- la fête du quartier Fleury Ouest sur la rue Fleury entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Tanguay le 17 juin 2017 et le spectacle au parc Tolhurst à compter de 20 h 30;
- les pique-niques au parc Tolhurst tous les mercredis soirs à compter du 21 juin 2017;
- le spectacle du groupe EspaceTrad au parc Ahuntsic le 23 juin 2017;
- le retour de la course de boîtes à savon sur la rue Saint-Hubert le 24 juin 2017, à compter de 11 h.

Monsieur Pierre D Desrochers : Remercie et félicite madame Maysoun Faouri pour sa contribution.

Signale qu'il n'a pas pu participer à la fête annuelle Fêtons Ahuntsic-Cartierville et prie les citoyens de l'en excuser.

Annonce la tenue de concerts en association avec l'organisme Ahuntsic en fugue les jeudis midis à la place Iona-Monahan et à la place des Producteurs du Marché Central et invite les citoyens à y assister.

Annonce la tenue de l'événement « Village éphémère » durant l'année 2017, sur le site du 50-150 de Louvain Ouest (point 40.03).

Retour sur l'événement M-Style 5 organisé par PME Mtl Centre-Ouest et la SDC District central.

Invite les citoyens à participer à la soirée d'information publique sur l'aménagement du boisé Christophe-Colomb à la salle l'Escale du collège André-Grasset le 13 juin 2017 à compter de 19 h.

Invite les citoyens à participer au tournoi de golf annuel organisé au profit des Braves d'Ahuntsic le 17 juin 2017.

Mentionne que les travaux de construction du mur anti-bruit végétalisé en bordure de la Place L'Acadie et de l'autoroute 15 devraient être terminés pour le 30 juin 2017.

Monsieur Harout Chitilian : Remercie et félicite madame Maysoun Faouri pour sa contribution.

Retour sur la soirée d'information pour les sinistrés de la crue des eaux du 20 mai 2017.

Invite les citoyens à se rendre, les 8 et 9 juillet 2017, au parc Belmont recréé dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal. Mentionne le dévoilement d'une exposition photo permanente commémorant l'histoire de Cartierville lors cet événement.

Annonce l'octroi d'une contribution de 10 000 \$ à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Murale Gouin Ouest » dans le cadre du Programme d'art mural - Volet 2 (point 20.03).

Rappelle les actions entreprises et les projets pour revitaliser le secteur du boulevard Gouin Ouest ainsi que les efforts déployés pour minimiser les inconvénients engendrés par certains projets.

Madame Lorraine Pagé : Remercie et félicite madame Maysoun Faouri pour sa contribution.

Remercie les employés de l'arrondissement et souligne leur collaboration et leur travail lors des inondations, des opérations de nettoyage du printemps et des événements organisés dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville.

Annonce la réalisation du projet « Courtepointe » en collaboration avec la S.I.D.A.C. Promenade Fleury (point 20.04).

Invite les citoyens à participer à la vente-trottoir sur la Promenade Fleury du 15 au 18 juin 2017 et à la fête au parc Ahuntsic le 17 juin 2017 dans le cadre des festivités du 375^e anniversaire de Montréal.

Retour sur la marche exploratoire dans le secteur rue De Port-Royal Est et de l'avenue Charton avec l'organisme Tandem en vue de constater divers problèmes soulevés par les citoyens. Souligne que l'arrondissement attend le rapport de l'organisme Tandem.

Informe les citoyens que l'arrondissement attend le rapport sur l'inventaire des fouilles archéologiques avant de décider des orientations à prendre quant à l'avenir du site patrimonial du Fort-Lorette et que les mesures ont été prises pour qu'aucun travail invasif ne soit effectué avant la réception du rapport.

Monsieur Pierre Gagnier : Remercie et félicite les employés de l'arrondissement qui ont contribué au succès de la 15^e édition de la fête annuelle Fêtons Ahuntsic-Cartierville le 3 juin 2017 au parc Ahuntsic. Rappelle que cette journée marquait le lancement officiel des festivités du 375^e anniversaire de Montréal dans l'arrondissement et mentionne que la programmation officielle des festivités est disponible sur le site Internet de l'arrondissement.

Annonce l'inauguration officielle du pavillon d'accueil du parcours Gouin le 8 juin 2017 en présence de dignitaires.

Invite les citoyens à participer à l'ouverture officielle du pavillon d'accueil du parcours Gouin le 10 juin 2017 à compter de 16 h.

10.02

Période d'intervention du public sur une demande de dérogation mineure.

Aucune demande.

10.03

Période de questions du public

À 19 h 39, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

France Hubert	Travaux de réfection sur la rue Basile-Routhier.
Diane Thibodeau	Marché Tropic-Léo (dépôt d'une pétition).
Suzanne Lefebvre	Plan de réaménagement du boulevard Gouin entre les rues Tanguay et Meunier.
Janine Renaud	Points 30.05 et 40.03 de l'ordre du jour.
Raymond Labbé	Surveillance des travaux de réaménagement dans le secteur Laurentien/Lachapelle.
Licinio Dinis	Passage piétonnier entre les rues Germaine-Guèvremont et Sauvé.
Gilles Larocque	Statistiques démographiques pour l'année 2016. États financiers – Portion des surplus allouée à chaque arrondissement. Points 30.05 et 40.10 de l'ordre du jour.
Pauline Carignan	Durée des travaux de réaménagement dans le secteur Laurentien/Lachapelle et enfouissement des fils électriques. Administration des dépenses publiques. Suggestion de recréer annuellement le spectacle de l'illumination du pont Jacques-Cartier.

Odete Sandu Parc Marcelin-Wilson (dépôt d'une pétition).
Claude Bertrand Signalisation annonçant la bande cyclable en sens inverse sur la rue Prieur.
Feux de circulation aux traverses de piétons.

Cette période de questions prend fin à 20 h 51.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA17 090138

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2017.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier
appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2017, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA17 090139

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 8 et 29 mai 2017.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé
appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenues les 8 et 29 mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA17 090140

Motion pour souligner l'importante contribution de madame Maysoun Faouri, directrice générale de l'organisme Concertation-Femme de Montréal, comme Bâtisseuse de la cité pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE souligner l'importante contribution de madame Maysoun Faouri, directrice générale de l'organisme Concertation-Femme de Montréal, comme Bâtisseuse de la cité 2017 pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1173345001

CA17 090141

Octroyer une contribution financière additionnelle de 3 168 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme par l'arrondissement.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 3 168 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, en ajout à la contribution financière de base de l'organisme par l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1173060025

CA17 090142

Octroyer une contribution financière additionnelle de 13 986 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE, pour l'année 2017, dans le cadre de la convention en vigueur pour le projet « Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables ».

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 13 986 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'année 2017, dans le cadre de la convention en vigueur pour le projet « Patrouille cycliste dans les parcs et pistes cyclables »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1173060024

CA17 090143

Appuyer le projet « Murale Gouin Ouest » déposé par PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE dans le cadre du Programme d'art mural - Volet 2 et octroyer une contribution financière de 10 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'appuyer le projet « Murale Gouin Ouest » déposé par PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE dans le cadre du Programme d'art mural - Volet 2;

D'octroyer à cette fin une contribution financière de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1173060026

CA17 090144

Approuver la modification à la convention intervenue le 13 février 2017 avec la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY pour la réalisation du projet « Courtepointe », afin d'en préciser certains aspects (référence : résolution CA17 090003).

ATTENDU la résolution CA17 090003, adoptée par le conseil d'arrondissement le 13 février 2017, approuvant un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse une contribution financière de 60 000 \$ à la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY pour la réalisation du projet « Courtepointe » visant à valoriser le domaine public de La Promenade Fleury par le design;

ATTENDU la demande de l'organisme afin que soient précisés certains aspects du projet, notamment le nombre de structures à installer sur la rue, le partage des coûts et le respect du budget, la possibilité de prolongation du projet, l'entretien et la réparation des structures ainsi que la visibilité de l'arrondissement à titre de partenaire du projet;

ATTENDU QUE le projet de convention n'a pas été signé par les parties à ce jour;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver la convention modifiée à intervenir avec la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY pour la réalisation du projet « Courtepointe ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1171388001

CA17 090145

Autoriser l'organisme ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (VILLE EN VERT) à travailler sur le domaine public pour créer trois projets de jardins comestibles et pour cueillir des fruits et des plantes potagères / Octroyer une subvention au montant de 100 \$ sous forme de gratuité pour l'occupation du domaine public.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'autoriser l'organisme ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (VILLE EN VERT) à travailler sur le domaine public pour créer trois projets de jardins comestibles et pour cueillir des fruits et des plantes potagères;

D'octroyer une subvention de 100 \$ sous forme de gratuité pour l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1175027003

CA17 090146

Accorder un contrat à LE BERGER BLANC INC. pour la fourniture de services de contrôle animalier, pour la période du 1er juin 2017 au 31 août 2019, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 17-16143, soit 419 083,88 \$, toutes taxes comprises – 1 soumissionnaire.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder au seul soumissionnaire LE BERGER BLANC INC., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de contrôle animalier, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 août 2019, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16143;

D'autoriser à cette fin une dépense de 419 083,88 \$, toutes taxes comprises;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Dissidence : la conseillère Émilie Thuillier

20.06 1173893003

CA17 090147

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2017.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour les périodes du 1^{er} au 30 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1173757004

CA17 090148

Octroyer des contributions financières totalisant 13 300 \$ à divers organismes pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 13 300 \$ aux organismes ci-dessous énumérés pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir :

LES COPAINS DE ST-SIMON	2 300 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	4 700 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	1 200 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	1 600 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	2 500 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	1 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1173060028

CA17 090149

Octroyer une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à la TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à la TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1173060027

CA17 090150

Accorder aux résidents de la rue Fréchette dont l'immeuble se trouve au nord du boulevard Gouin Ouest ainsi qu'aux ayants droit du secteur SRRR 260 (Parc Belmont) la gratuité pour la vignette 2016-2017, et ce, jusqu'au 1er juillet 2017 (vignette valide jusqu'au 30 septembre 2017).

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder aux résidents de rue Fréchette dont l'immeuble se trouve au nord du boulevard Gouin Ouest ainsi qu'aux ayants droit du secteur SRRR 260 (Parc Belmont) la gratuité pour la vignette 2016-2017, et ce, jusqu'au 1^{er} juillet 2017 (vignette valide jusqu'au 30 septembre 2017).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1175176001

CA17 090151

Recommander au comité exécutif d'approuver la Convention de prêt et de subvention par laquelle la FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS consent à accorder un prêt maximal de 3 213 800 \$ combiné à une subvention maximale de 321 380 \$ pour l'aménagement d'un site riverain et d'un pavillon d'accueil du Parcours Gouin à énergie nette-zéro à l'arrondissement d'Achims-Cartierville.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE recommander au comité exécutif :

1. d'approuver la *convention de prêt et de subvention* dont copie est annexée au dossier décisionnel;
2. d'emprunter, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) et des règlements d'emprunt pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs identifiés à la pièce « A » annexée au dossier décisionnel et selon les modalités de la *convention de prêt et de subvention* soumise au comité exécutif pour approbation, la somme telle que déterminée à la *convention de prêt et de subvention*;
3. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions de l'emprunt effectué par la Ville de Montréal conformément à la *convention de prêt et de subvention*;
4. d'autoriser la réception de la subvention prévue à la *convention de prêt et de subvention* et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
5. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, la *convention de prêt et de subvention* et les documents afférents;
6. d'autoriser messieurs Jacques Marleau et Errico Cocchi à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer la *convention de prêt et de subvention*, et d'autoriser que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
7. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, le greffier, ou le greffier adjoint de la Ville de Montréal, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville de Montréal à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins;
8. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou l'avocat, ou le cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, à apporter à la *convention de prêt et de subvention* toutes modifications qu'il pourrait, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1161616001

CA17 090152

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1173060022

CA17 090153

Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2017, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons non alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2017 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1175889001

CA17 090154

Approuver la tenue de l'événement « Village éphémère » durant l'année 2017, sur le site du 50-150 de Louvain Ouest, et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières et autres supports promotionnels.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'approuver la tenue de l'événement Village éphémère, durant l'année 2017, sur le site du 50-150, rue de Louvain Ouest, sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur le site, aux dates et aux heures identifiés au tableau de l'événement joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur le site, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur le site, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1171388004

CA17 090155

Modifier la résolution CA17 090049 en remplaçant le tableau d'activités de promotions commerciales 2017 pour la SDC District central afin d'ajouter « les jeudis » à l'événement « Les midis du district central » pour l'animation sur la Place des producteurs et la Place Iona-Monahan.

ATTENDU la résolution CA17 090049, adoptée par le conseil d'arrondissement le 13 mars 2017, afin d'approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2017;

ATTENDU la demande de la SDC District central afin que soit ajouté « jeudis », en plus des vendredis, dans le tableau des activités pour l'animation sur la Place des producteurs et la Place Iona-Monahan;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE modifier la résolution CA17 090049 en remplaçant le tableau d'activités de promotions commerciales 2017, afin de permettre l'animation les jeudis et vendredis sur la Place des producteurs et la Place Iona-Monahan dans le cadre de l'événement « Les midis du district central ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1171388003

CA17 090156

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser une enseigne/écran affichant des images et des messages lumineux et variables pour l'immeuble portant le numéro 1370, rue De Beauharnois Ouest (Canadawide) - Zone 0456.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 428 (hauteur et localisation de l'enseigne) et 473 (secteur de zonage où est autorisée une enseigne affichant un message variable) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble constitué des lots 3068976 et 3106660 du cadastre du Québec et portant le numéro 1370, rue De Beauharnois Ouest, l'autorisation d'installer une enseigne/écran affichant des images et des messages lumineux et variables à l'intérieur et derrière le mur-rideau en verre transparent situé à l'angle de la rue Charles-De La Tour et du boulevard Crémazie, aux conditions suivantes :

- l'enseigne/écran doit être d'une superficie maximale de 61 mètres carrés;
- l'enseigne/écran doit être substantiellement conforme à l'image de l'annexe A;
- l'enseigne/écran doit respecter les normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les travaux d'installation autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Image de l'enseigne/écran estampillée par la Direction du développement du territoire le 11 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1170449003

CA17 090157

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution modifiant la résolution CA06 090352 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 12235, rue Grenet, en dehors des volumes prévus au Plan directeur - Lot 1435127 du cadastre du Québec - Zone 0076.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 16 et 17 (hauteur maximale en mètres et en étages) et 21 (dépassements autorisés d'une construction hors toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1435127 du cadastre du Québec et portant le numéro 12235, rue Grenet (centre d'hébergement et de soins de longue durée), l'autorisation d'agrandir le bâtiment en dehors des volumes prévus au Plan directeur, à la condition suivante :

- la hauteur et l'implantation de cet agrandissement doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 8 à 11, préparés par Yelle Maillé/Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes en consortium, datés de février 2017 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 27 février 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1174039005

CA17 090158

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution, modifiant la résolution CA15 090193, visant à modifier l'emplacement de trois unités de stationnement pour l'immeuble portant les numéros 1615 et 1617, avenue Émile-Journault - Lot 2497292 du cadastre du Québec - Zone 0608.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 418.2 (pourcentage minimal d'espaces verts), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 581 (accès à une aire de stationnement), 592 (dégagement minimal autour d'une aire de stationnement), 595 (bordure entourant une aire de stationnement) et 597.1 (ombrage minimal d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble situé aux 1615 et 1617, avenue Émile-Journault, l'autorisation d'aménager une aire de stationnement extérieur en cour avant, aux conditions suivantes :

- l'aménagement du site incluant la localisation et le nombre maximum d'espaces de stationnement et les plantations prévues doivent être conformes au plan numéroté AP-01 de l'annexe A;
- les végétaux prévus devront être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
- Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté AP-01, préparé par Meta forme paysages, daté d'avril 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 3 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1174039008

CA17 090159

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution, modifiant la résolution CA11 090015, visant à agrandir l'aire de stationnement de l'immeuble portant le numéro 1655, rue De Beauharnois Ouest - Lot 4475456 du cadastre du Québec - Zone 0339.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 566 (nombre maximal d'unités de stationnement exigé) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant le numéro 1655, rue De Beauharnois Ouest, l'autorisation d'agrandir une aire de stationnement à la condition suivante :

- l'aménagement de l'aire de stationnement doit être conforme au plan joint en annexe de la présente résolution.

ANNEXE

Plan numéroté A2 préparé par DKA architectes, daté du 12 avril 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1174039007

CA17 090160

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de six étages en bordure de la rue Ranger - Lot 1435485 du cadastre du Québec - Zone 1054.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en étages), 12.2 (hauteur minimale en étages), 12.3 (hauteur maximale en mètres), 21.1 (dépassements autorisés d'une construction hors toit), 34.1 (coefficient d'occupation du sol maximal), 49.1 (mode d'implantation par rapport à un bâtiment voisin) et 418.2 (pourcentage minimal de verdissement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1435485 du cadastre du Québec, l'autorisation de construire, en bordure de la rue Ranger, un bâtiment résidentiel de six étages aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et les couleurs des matériaux extérieurs de la construction et l'aménagement paysager du site doivent être conformes aux plans de l'annexe A;
- au moins 3 logements doivent comprendre un minimum de 3 chambres à coucher;
- le ratio stationnement-logement ne doit pas être inférieur à 0,6.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-100, A-101, A-201 et A-202, préparés par Antoine Chaloub, architecte, datés du 19 avril 2017 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 5 mai 2017.

Plan A-302, préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 26 avril 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 5 mai 2017.

Plan A-102, préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 5 mai 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 5 mai 2017.

Plan A-110, préparé par Antoine Chaloub, architecte, daté du 26 avril 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 5 mai 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1174039009

CA17 090161

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser un agrandissement à l'arrière, au 3e étage du bâtiment portant les numéros 10444 à 10454, avenue Christophe-Colomb - Lot 2495602 du cadastre du Québec - Zone 1406.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 et 12.3 (hauteur maximale en étages et en mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble portant les numéros 10444 à 10454, avenue Christophe-Colomb et identifié comme étant le lot 2495602 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment vers l'arrière au niveau du 3^e étage à la condition suivante :

- l'agrandissement doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 48 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-00 et A-01 à A-12, préparés par MMA Atelier d'architecture, datés et estampillés par la Direction du développement du territoire le 25 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1170449006

CA17 090162

Adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de modifier les dispositions relatives à la localisation des bureaux dans un bâtiment comportant des logements et à la localisation des appareils de climatisation, thermopompes et génératrices dans une cour (01-274-44).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin de modifier les dispositions relatives à la localisation des bureaux dans un bâtiment comportant des logements et à la localisation des appareils de climatisation, thermopompes et génératrices dans une cour (01-274-44).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1174039006

CA17 090163

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin que l'installation de manèges arrimés au sol et activés par un moteur dans les parcs relevant de la compétence du conseil d'arrondissement puisse être autorisée par ordonnance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 29 mai 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA17 09004).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1171940001

CA17 090164

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 avril 2017.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1176492004

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 5 juin 2017 est levée à 21 h 01.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement